AUX RÉPUBLICAINS-SOCIALISTES
de Tourcoing et ses cantons

Répondant à la sollicitation d'un grand nombre de camarades, outrés du cynisme des cléricaux qui soutiennent le candidat Masurel, notre rédacteur en chef, Siauve-Evausy a adressé hier aux électeurs socialistes de Tourcoing la lettre suivante :

Camarades,

Devant les inqualifiables manœuvres de M. Masurel, qui découpe dans des articles vieux de trois ans, des phrases dont il espère tirer parti pour servir ses ambitions capitalistes et réactionnaires, plusieurs de mes amis tourquennois m'ont demandé de répéter publiquement par affiches ce que j'ai déjà écrit dans l'*Egalité*.

Avec Jaurès, avec Guesde, avec Millerand, je déclare hautement que le devoir socialiste se confondant avec le devoir républicain, tous les électeurs de Devraigne, — ainsi que Devraigne les y a lui-même conviés, — doivent voter au ballottage pour Gustave Dron qui, seul dans la 8e circonscription de Lille, tient le drapeau de la vraie République.

Aux urnes ! et que pas un socialiste ne s'abstienne !

Vive la République démocratique et sociale !

G. SIAUVE-EVAUSY.

⁂

De son côté, la commission électorale du Parti ouvrier de Tourcoing, adresse aux socialistes l'appel suivant ;

Citoyens,

Le Parti ouvrier de Tourcoing, jusqu'à ce jour, s'était abstenu de prendre part à la lutte pour le scrutin de ballottage.

Mais devant les inqualifiables manœuvres de la réaction, le Parti ouvrier doit protester avec la dernière énergie et, mis en demeure de se prononcer, dit aux socialistes :

Votez contre la réaction ! Votez contre le cléricalisme !

Votez pour la République !

Votez pour M. Dron.

La commission électorale du Parti ouvrier.

INFORMATIONS

LA MORT DE M. GLADSTONE

Paris, 21 mai.

Voici le texte exact du télégramme de condoléances envoyé par le Président de la République française à Mme Gladstone :

« J'apprends, Madame, la grande perte que vous venez d'éprouver, et je veux être des premiers à m'associer à votre douleur.

» Par le haut libéralisme de son caractère et par la noblesse de son idéal politique, M. Gladstone a dignement servi son pays et l'humanité.

» Félix FAURE. »

Sir Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a reçu hier une lettre de M. Méline, président du Conseil, lui exprimant les condoléances du gouvernement français à l'occasion de la mort du grand *old man*. M. Méline dit que le gouvernement et le peuple français s'associent au deuil de l'Angleterre.

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, est allé déposer sa carte chez l'ambassadeur d'Angleterre.

Dernière Heure

BAGARRES ÉLECTORALES

Paris, 21 mai.

Au cours de réunions électorales tenues rue Rivoli par M. Muzet, et rue Madame par M. Léveillé, le tumulte a été tel qu'il a été impossible aux orateurs de prendre la parole.

Des coups ont été échangés à l'intérieur de cette salle de réunion et la sortie a donné lieu à quelques incidents.

Cinq ou six arrestations ont été opérées mais aucune n'a été maintenue.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 20 mai

(Suite)

Ministère public : M. WAGON, substitut.

Faux à Valenciennes

Séraphin Lemaire est condamné à **deux ans de prison** et à **100 fr. d'amende**.

Défenseur : Mᵉ Degand.

Blanche Lecourt, épouse Dutot, est **acquittée**.

Défenseur : Mᵉ Bavière.

Viols à Lomme

Emile Stratsaert, 36 ans, né à Wattignies, est inculpé de viols à Lomme.

Il est condamné à **dix années de travaux forcés** et à la **relégation**.

Défenseur : Mᵉ Delsaux.

Audience du 21 mai

Incendie volontaire à Willems

Les douaniers Camaret et Brésard, étant en service le 28 février dernier, vers 9 heures 1\|2 du soir, dans la commune de Willems, virent venir, par la route de Robigny, un sieur Achille Nysen, âgé de 23 ans, né à Chéreng, journalier à Willems (arrondissement de Lille). Pensant avoir affaire à un fraudeur, ils s'embusquèrent derrière une maison d'où ils pouvaient le surveiller sans être aperçus.

Ils le virent s'arrêter à une croisée de chemin, regarder autour de lui comme pour s'assurer que personne ne l'observait, et se diriger vers une grange appartenant à M. Descamps et située à une trentaine de mètres de distance. Les douaniers le perdirent alors de vue. Au bout de quelques minutes, ne le voyant pas reparaître, le douanier Camaret contourna la grange et aperçut Nisen qui n'en était qu'à 25 mètres, alors qu'il aurait dû en être éloigné de 200 mètres, s'il avait continué son chemin sans s'arrêter.

Cameret, le considérant toujours comme un fraudeur, le fouilla sans rien trouver de suspect. A ce moment, le douanier Brésard aperçut que la grange prenait feu. Deux jours après, on trouva dans une haie bordant la route, juste à l'endroit où Nisen avait été arrêté par le douanier, une boite d'allumettes en bois, à moitié pleine, dont l'accusé a dû se débarrasser en voyant Camaret s'approcher de lui.

Ces circonstances dénotaient que l'incendie avait été allumé par Nisen lorsqu'il s'était arrêté le long de la grange.

Nisen a constamment nié sa culpabilité, prétendant même n'avoir pas eu d'allumettes en sa possession ce jour-là, mais il reçoit un démenti des témoins, qui déclarent l'avoir vu porteur, le 28 février 1898, d'une boite d'allumettes semblable à celle retrouvée sur les lieux de l'incendie. Il n'a pas été possible de préciser le mobile qui aurait déterminé Nisen à mettre le feu à la grange de M. Descamps. La perte s'élève environ à 1,000 francs et le préjudice n'est couvert que partiellement par une assurance.

Nisen dit l'accusation est mal noté ; il a été condamné à six jours de prison pour vol et à huit jours pour fraude

La session est close.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 mai

Présidence de M. LEVÉ, juge.

La bagarre de la rue Colbert

C'est hier qu'est venue, devant le tribunal correctionnel l'affaire de la bagarre de la rue Colbert.

Nos lecteurs se souviennent des faits. Un groupe d'ivrognes, après avoir bu pendant toute la journée, ont, le 3 mai à 7 heures et demie du soir, rue Colbert, causé une véritable bagarre au cours de laquelle l'agent de police Acthe et le lieutenant Ricourt, des chasseurs à cheval furent malmenés.

L'agent dégaina, et le lieutenant, détachant son sabre, en frappa à la tête d'un coup du pommeau un des ivrognes.

Les prévenus sont au nombre de dix. Ce sont : Aimé Deplouy, 40 ans, déchargeur de bateaux ; Julien Huybens, 24 ans, cabaretier ; Cornélis Gevaert, 30 ans, déchargeur, sujet belge ; Charles-Louis Donck, 16 ans, dévideur.

Théophile Eneman, 21 ans, manœuvre, sujet belge ; François-Charles Callant, 22 ans, charretier ; Alfred Callant, 20 ans, même profession ; Eugène Holzer, 25 ans, journalier ; Alphonse Wiart, 21 ans, manœuvre ; Pierre Verleyt, dit Petit Pierre, 28 ans, déchargeur de bateaux.

Tous ces individus, sauf Verleye, qui est en fuite, sont détenus et présents à la barre. Ils sont prévenus, tous, d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures à l'agent de police Acthe, dans l'exercice de ses fonctions.

Duplouy, Wiart, les deux Callant et Verleyt, d'avoir porté des coups et fait des blessures au lieutenant Ricourt.

Duplouy est en outre prévenu d'outrage et de menaces envers l'agent de police Acthe, et Huybens, d'outrages et menaces envers le lieutenant Ricourt, commandant de la force publique, dans l'exercice de ses fonctions.

Après les interrogatoires et les dépositions des témoins, M. le substitut Houeix, qui occupe le siège du ministère public, ayant à son côté M. Fournez, procureur de la République, fait un récit quelque peu tragique de l'affaire.

Mᵉ Cointrelle présente la défense de Gevaert et met l'affaire au point. Il démontre qu'il s'agit simplement d'une bagarre engagée par des gens ivres ne sachant plus ce qu'ils faisaient, et que l'armée ne saurait être outragée par des actes d'ivrognes.

Mᵉ Werquin a ensuite présenté la défense de Donck et de Huybens, et Mᵉ Roquette la défense des deux Callant.

Après quelques instants de délibération, le Tribunal a rendu son jugement condamnant :

Duplouy, Gevaert et Pierre Verleyt, en chacun **treize mois de prison**, ce dernier par défaut.

Les frères François et Alfred Callant, en chacun **un an de prison**.

Huyben, en **huit mois de prison**.

Eneman, en **quatre mois**.

Holzer et Wiart, en chacun **trois mois**,

Et Donck, en **deux mois de prison**, ce dernier seulement avec application de la loi Bérenger.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le jeudi 26 mai, au lieu de vendredi 27 comme nous l'avions annoncé par erreur.

L'AFFAIRE VINIRE

Dans sa réunion d'hier la commission administrative des Hospices a pris une résolution tendant à demander en conseil municipal l'autorisation de pouvoir poursuivre.

1° Les héritiers J.-Bte Vinire père, restitution d'une somme de 30,000 francs environ soustraite par l'ancien économe.

2° Bte Vinère, fils, pour restitution par lui d'une somme de 975 francs due pour le même motif.

Cette demande sera fort probablement discutée à la première réunion du Conseil municipal.

EXEMPLE A SUIVRE

Le groupe d'action politique et sociale l'« Egalité » établi chez le citoyen Ch. de Cock, rue Pierre-de-Roubaix, a versé la somme de 100 francs au Comité exécutif du Parti ouvrier pour aider à couvrir les frais de la dernière campagne électorale.

Merci, à ces vaillants camarades et que leur exemple soit suivi.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Modeste Demerlière, ouvriers aux Moulins Ste-Elisabeth chez Jonville frères, s'est blessé vendredi vers 2 heures de l'après-midi.

La blessure semble très grave ; elle consiste en une plaie par arrachement du bras gauche, qui nécessitera pour la guérison un repos de quinze jours à trois semaines.

Un accident est survenu le 21 mai, chez M. Napoléon Martin, fondeur, rue de Tourcoing, 55, au nommé Degraeve Florimond, 17 ans, mouleur, rue Blanqui, 18.

Cet ouvrier était occuper à retourner le dessus d'un moule, lorsqu'en se relevant il se jeta violemment le côté droit sur une poutrelle en fer.

La blessure consiste en une contusion de l'hemi-thoray droit au niveau de la 8e côte.

L'incapacité de travail sera de 10 à 12 jours, d'après M. le docteur Lepers.

Un troisième accident est survenu le 20 mai chez M, Emile Desrousseaux, teinturier-apprêteur, rue Watt, 48, au nommé Louis Jésupret, 69 ans, apprêteur, rue Watt, 43.

Cet ouvrier a voulu tirer une parcelle de paille attachée sur un rouleau en marche, et s'est fait une blessure constatant un arrachement de la pulpe du pouce gauche et une plaie par écrasement de l'index gauche.

La guérison demandera jusqu'au 20 juin d'après M. le docteur Lepers.

LA ROUBAISIENNE

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est aujourd'hui qu'aura lieu en vue du concours de St-Etienne, à 9 h. 1\|2 au local, la rue d'habillement ; cette inspection sera suivie d'une sortie au parc Barbieux afin d'exécuter les préliminaires d'ensemble et exercices d'ordre sur un emplacement désirable.

L'après-midi à 3 h. et demie au gymnase, dernière répétition générale publique ; nos jeunes gens étant à la veille du départ, cette séance donnera une idée exacte de la perfomence dans laquelle se trouve la section de concours pour affronter la grande lutte sensationnelle dont s'occupe toute la France sportive.

LACHERS DE PIGEONS

Par lettre du Préfet du Nord en date du 20 mai, la fédération colombophile l'Union fraternelle de Roubaix-Wattrelos est autorisé à faire un lâcher de pigeons voyageurs à Rambouillet (Seine-et-Oise), le 22 mai dans la matinée.

— A la même date, le Préfet du Nord a autorisé la même société à faire un lâcher de pigeons voyageurs à Rambouillet le 3 juillet, dans la matinée et le 31 juillet, dans la matinée également.

CONTRAVENTIONS

Deux contraventions ont été dressées hier, une pour tapage dans un lieu public et une pour ivresse.

CONCERTS DE LA FANFARE DELATTRE

Programme des concerts publics qui seront donnés aujourd'hui. Dimanche, au Parc de Barbieux et jeudi prochain, place de la Liberté, par la Fanfare Delattpe.

Première prtie ;

1° Valeur française, marche. — 2° Sur la Montagne, fantaisie descriptive. — 3° Les Frères d'armes, polka pour 2 cornets.

Deuxième partie :

1° Fantaisie sur la Vivandière. — 2° Tetite fleur, valse. — 3. Marche solennelle.

BEURRE D'OOSTCAMP

le plus pur, le plus fin et le moins cher, 1 rue du Bois, Roubaix.

CLUB HIPPIQUE

Aujourd'hui aura lieu la première journée du concours hippique.

Les derniers préparatifs en vue du concours des 22 et 23 mai sont terminés à la piste du Breucq. La décoration de l'enceinte est superbe !

Un orchestre de cent musiciens se fera entendre pendant ces deux jours de fêtes.

Nous rappelons que la Compagnie des tramways à vapeur de Lille à Roubaix organisera un service spécial qui donnera satisfaction aex personnes se rendant à la piste du Breucq. Les départs de la Grande-Place de Roubaix auront lieu toutes les cinq minutes. Les départs de la Grand'Place de Lille auront lieu toutes les trente minutes, à l'heure et à la demie.

En outre, des trains spéciaux à destination du Club hippique partiront de la Place de Lille à 1 h. 15, 1 h. 45 et 2 h. 15.

Le retour sera également assuré par des trains spéciaux.

LA ROUBAISIENNE A SAINT-ETIENNE

On sait que la société municipale de gymnastique «La Roubaisienne» va assister au concours qui aura lieu à Saint-Etienne à l'occasion de la XIYe fête fédérale des Sociétés de gymnastique de France.

A l'effet de prendre les dernières dispositions pour le voyage et le concours, le bureau du Comité organisateur se réunira demain lundi, à l'Hôtel de Ville (salle des adjudications) à 8 h. 1\|2 du soir.

REMPLACEMENT DU DOCTEUR LAGILLIÈRE

Le docteur Largillière a adressé sa démission de médecin chargé du service de l'hôpital.

L'Administration des Hospices a pourvu hier à son remplacement. La majorité des administrateurs a voté pour M. le docteur Lepoutre. C'est donc lui qui est nommé.

Le docteur qui est médecin au Bureau de Bienfaisance ne pourra cumuler ces fonctions avec celle de médecin de l'Hôpital. Il aura donc à accepter un poste ou l'autre.

CHIENS RATIERS

Nous rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui 22 mai qu'à lieu, chez Flarimand, cabaretier, place du Trichon, le grand concours de chiens ratiers.

200 fr. de prix en deux catégories.

Mise au parc à 3 heures.

Ce concours promet d'être intéressant car il y a déjà de nombreuses inscriptions.

Prière aux amateurs de se faire inscrire à l'heure indiquée.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

CLERMONT organisé par la Fédération l'Avenir du Tilleul et donné chez M. Masurelle, boulevard de Beaurepaire. Lâché 420 pigeons à 10 heures, vent nord-ouest par M. Smeesters, convoyeur. 1er prix, Liétar h, 2e Dambrin, 3e Vanoverbecke 2 p, 4e Lagache h, 5e Leclercq h, 6e D'Halluin, 4 p, 7e Berte h, 8e Denis 4 p.

9e Agache 3 p R, 10e Maes 1 p, 11e Lamblin H, 12e Loucke H, 13e Félix H, 14 et 15e Courouble H 3 p, 16e Tassart 2 p, 17e Bruggman 4 p, 18e Pollet H 1 p, 19e Basselet 2 p R, 20e Volcke 1 p, 21e Cornille H, 22e Marissat 1 p, 23e Basselet, 24e Degrieck 1 p, 25e Watteaux H, 26e Rassel, 27e Fachaux 1 p, 28e Cornille 2 p.

29e Noël 1 p, 30e Dorchies 4, 31e Pollet 1 p. R, 32e Tassart 1 p, 33e Duponcholle 4 p, 34e Dufaurier 1 p. R, 35e Moulard R, 36e Pollet, 37e id. H., 38e Debœuf, 39e Dorchieo H., 40e Cormorant, 41e Santré, 42e Volcke, 43e Dambrin, 44e Marissal, 45e Barthel, 46e Dutrieux! Le premier piffeon a été constaté à 2 h. 32 s. et le dernier à 4 h. 52 m. 59 s. Régulateu à Courouble. Distribution des prix ce soir à 6 heures.

Clinique du Dʳ A. DELATTRE

ACCOUCHEUR DE LA MATERNITÉ BOUCICAUT

Maladies de grossesse, maladies des femmes et des enfants

CONSULTATIONS GRATUITES les mardi, jeudi et samedi, à 3 heures

87, rue de Tourcoing, ROUBAIX

La Ville sainte du Patriotisme

AIR : *La Coupe du roi de Thulé.*

I

Dans une Ville, près d'ici,
Depuis longtemps républicaine,
Tout se passe à l'Américaine:
Les gens y vivent sans souci.
On la nomme la Ville Sainte; (bis)
L'on y coule des jours heureux,
L'on n'y chante que chants joyeux;
Jamais n'y s'élève uneplainte.
La, la, la ; la, la, la.

II

Il y vit un industriel
Cinquante fois millionnaire,
Beau garçon, joyeux, débonnaire,
Ayant le mot spirituel.
Excellent à dire des craques (1) (bis)
Dans ses discours tout pleins d'esprit,
Il est toujours très applaudi
Quand il parle des Couquebaques.
La, la, la ; la, la, la.

III

Dans ses immenses ateliers
Où règne en maître la machine
Peinant, suant, courbant l'échine,
L'on voit des milliers d'ouvriers
Pour de médiocres salaires (bis)
Ces producteurs de millions,
A peine vêtus de haillons
Portent chapelets, scapulaires.
La, la, la ; la, la la.

IV

L'ouvrier est si bon enfant !
Il est superbe d'endurance.
Il sait crier : Vive la France !
Serrant sa ceinture d'un cran.
Nul plus que lui n'est patriote. (bis)
Pour préserver le bien d'autrui
Il se ferait tuer sans bruit,
En criant : Vive Eugène Motte !
La, la, la ; la, la, la.

V

Sur le boulevard de Paris,
Ses maîtres ont maisons princières ;
Pour s'amuser des piqûrières :
Pour passe-temps, jeux et paris.
Pendant qu'ils sablent le Champagne,
Le soir, l'ouvrier, courbatu,
Mange pain bis et lait battu,
La nuit, voit châteaux en Espagne.
La, la, la : la, la, la.

VI

Et le jour des élections,
Tout heureux d'être un homme libre (?)
Sentant son brave cœur qui vibre,
Il court voter pour ses patrons.
Le lendemain, c'est jour de Fête (bis)
Il boit de la bière à gogo.
Bien gris, s'en va faire dodo,
Puis il s'éveille, un peu plus bête !...
La, la, la ; la, la, la.

Louis CATRICE.

---

(1) Mot patois qui signifie mensonge.

CHUTE GRAVE

Le jeune J.-B. Tracoesne, âgé de 11 ans et demi, demeurant rue de la Potennerie est tombé dans la cave de la maison de ses parents, en allant chercher du charbon.

Le pauvre enfant s'est dans sa chûte fracturé le bras gauche.

CONVOCATIONS

Parti ouvrier. — Section roubaisienne

Le groupe de l'Entrepont se réunira ce soir à 8 h. 1\|2, chez Wilfart, Grande-Rue, 335.

FÉDÉRATION DU CANTON NORD

Ce n'est das le dimanche 22 mai, mais bien le dimanche 29 mai qu'aura lieu l'assemblée générale chez César Malfait, boulevard de Strasbourg, à 5 h. de l'après-midi.

— Le groupe Lassalle se réunira demain lundi 23 mai, à 8 heures du soir, au local habituel, estaminet Coutelier, rue Bernard.

— La réunion du groupe socialiste les *Vengeurs de Fourmies* aura lieu le dimanche 22 mai 1898, à quatre heures, au local du groupe, rue de Lannoy, 245. — Ordre du jour : Très important.

— Le nouveau groupe en formation chez Lecomte, rue Léon-Gambetta, au Crétinier, se réunira le 22 mai, à 6 heures du soir. — Présence indispensable.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 21 Mai 1898

Naissances

Germaine Honoré, rue St-Laurent, c. St-Français, 32. — Lucienne Bousette, rue Labruyère, 15. — Madeleine Vaumeenen, rue des Filatures, c. Séotet. — Henri Decourcelle, rue de la Banque, 1. — Maurice Matisse, rue de Blanchemaille. — Jean De Bloch, id. — Jules Planckaert, rue des Arts, 67. — Mrrie Brugen, rue de Blanchemaille. — Julie Delbaere, id. — Julie Delbaere, id. — Alfred Omlor, rue du Pile (cans une voiture). — Emilie Mostaert, rue Grétry, 50. — Léon Hennebicq, boul. de Cambrai, c. Selosse, 6. — Victor Vanbiervliet, boul. de Beaurepaire, 156. — Marie Laquet, rue de Lannoy, c. Boyaval, 26. — André Dutart, rue de Lille, 155, — Yvonne Delbarre, id. 128.

Décès

Daniel Roussel, 48 ans, rue de l'Ommelet, 18. — Charles Delbarre, 13 mois, Grande Rue, é. Duthoit, 3. — Rachel Landrieux, 18 mois, rue de Blanchemaille. — Angèle Harduin, 13 ads, id. — Zélia Delespaul, 4 ans, rue de 'lOmmelet, 126.

LANNOY. — Parti ouvrier. — Les secrétaires des groupes du canton de Lannoy, sont instamment priés de faire rentrer d'urgence les listes de souscription et les carnets à souches à couvrir les frais des élections législatives du 8 mai.

Le citoyen Henri Cailleau, rue du Rampart, à Lannoy, se tiendra à la disposition des intéressés tous les jours de 8 à 9 heures du soir, le Dimanche toute la journée.

WATTRELOS

Couverture de l'Espierre. — Une enquête est ouverte sur un projet soumis par M. Pollet, brasseur, tendant à couvrir l'Espierre sur une longueur de 163 mètres, à partir du pont, rue Pierre Catteau, jusqu'à la gare du chemin de fer.

Du 23 mai au 8 juin, les personnes que ce projet intéresserait pourront déposer leurs réclamations à la mairie où un commissaire enquêteur sera à leur disposition.

MORVEAUX. — Ducasse. — C'est aujourd'hui que s'ouvre pour trois jours la grande ducasse annuelle. St le temps se met de la partie, nul doute qu'il y aura dans Mouvaux ces jours-ci une foule considérable.

Festival. — C'est dimanche et lundi qu'aura lieu le festival international organisé par la municipalité à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la municipale

LILLE

AVIS IMPORTANT

Tous les membres du Parti qui voudraient porter des bulletins, doivent se présenter à la Maison du Peuple où une permanence est établie.

POUR LA LUTTE

Un étudiant socialiste, qui croit que la transformation de la Société actuelle ne se fera qu'après la Révolution et non par la voie parlementaire, 5 fr.

POUR LA PROPAGANDE

M. Samson, adjoint au Maire de Lille, a fait verser dans la caisse du Bureau de bienfaisance la somme de 63 fr. 75 provenant du tronc pour les pauvres placé à la salle des mariages de la Mairie.

LES CAMBRIOLEURS

M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé hier les nommés Louis Chantry, 32 ans, mécanicien, sans domicile, et Cyrille Vanderbekem, 21 ans, teinturier, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, à Croix.

Ces deux individus ont été arrêtés à Roubaix, le 1er pour vol, le second pour complicité et recel. De graves soupçons se portent contre Chantry qui paraît être l'auteur du vol commis chez M. Schouteten, rue de Jemmapes.

A PROPOS DE LA MUSE

La vertu et l'honnêteté excitent toujours la haine des méchants : Mlle Berthe Dassonville, la jeune Muse Lilloise, et sa famille ne tarderaient pas à s'en apercevoir si les honnêtes gens n'étaient mis en garde contre tout ce qui pourrait être tenté contre eux.

Le comité des fêtes Desrousseaux a appris que certains individus malfaisants allaient de cabaret en cabaret répandre le bruit que le père défunt de Mlle Berthe Dassonville avait été condamné pour vol. C'est une odieuse diffamation contre laquelle le comité proteste avec une indignation que partageront tous les honnêtes gens.

M. Dassonville est mort facteur au service du chemin de fer du Nord, entouré de la grande estime de ses chefs et n'a jamais rien eu de commun avec un Dassonville, cabaretier au Petit Béthune, rue Gambetta, condamné à deux ans pour vol dans les caves.

Le comité a la conviction que devant la réprobation publique les diffamateurs auxquels il vient de faire allusion, cesseront leur vilaine campagne : s'il en était autrement il n'hésiterait pas à les traduire devant les tribunaux qui feraient bonne justice.

LES ACCIDENTS

Sous un tonneau. — Hier matin, vers 7 heures 1\|2, M. Isidore Alavoine, fermier à Lezennes, était occupé, rue du Long-Pot, à Fives, à charger des petits tonneaux sur son chariot, lorsque, tout à coup, ayant glissé, il tomba avec un tonneau.

M. Alavoine a été relevé avec la jambe gauche fracturée. Il a été transporté en voiture à son domicile.

Tombé de son siège. — Hier, à trois heures de l'après-midi, M. Pierre Demeure, cocher de M. le Colonel du 1er escadron du train des équipages, passait en voiture rue Gambetta. Arrivé à l'angle de cette rue et de la place de la République, le cheval glissa sur les rails du tramway et M. Demeure fut projeté sur la chaussée, se blessant au nez et au front.

Après avoir reçu les premiers soins au poste de police de la Préfecture, le blessé a été reconduit à son domicile. Ses blessures ne sont pas graves.

En chargeant du fumier. — Un charretier, M. Jean Mees, âgé de 48 ans, demeurant rue de Bailleul, 5, est tombé de son tombereau sur lequel il chargeait du fumier, derrière l'asile de Lommelet.

Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe droite. Transporté à l'hôpital de la Charité.

Chûte grave. — Un ouvrier zingueur qui travaillait à la corniche de l'épicerie Barge, rue du Long-Pot, n° 10, a perdu l'équilibre et est tombé de son échelle dans la vitrine. On l'a relevé le crâne fracturé et on l'a transporté à son domicile.

Son état est grave.

VOL DE CUIVRE

La police a arrêté hier les nommés Félix Devas, âgé de 24 ans, tonnelier, demeurant rue du Marché, 109, et Alphonse Six, 22 ans, demeurant rue Kullmann, 80.

Ces deux individus sont inculpés d'avoir commis un vol de cuivre chez M. Villette, rue des Stations, 187.

AU PALAIS

M. Marcy, juge suppléant à Lille, est nommé juge d'instruction à Montreuil-sur-Mer.

Sont nommés juges suppléants à Lille : MM. Hannequin, juge suppléant à Dunkerque, en remplacement de M. Desticker, qui a été nommé juge ; Lucien Boudry, avocat, en remplacement de M. Marcy.

LES BAINS DE LIANE

Qui donc a prétendu que l'exquise Liane
Prenait des bains de lait ? C'est une fausseté.
Sa soubrette m'a dit : « La Grande Courtisane
Ne doit qu'au fin *Congo* sa fraicheur, sa beauté. »

Zélie B... au savonnier Victor Vaissier.

COCHER, A GAUCHE

Hier, à 4 heures de l'après-midi, le car A a heurté une voiture rue Nationale, près du square Jussieu.

La voiture suivait la voie du tramway, se dirigeant vers la place de Strasbourg, suivie du car A ; le car D venait en face. Au lieu de prendre la gauche, le cocher de la voiture voulut tourner brusquement à droite ; le car A ne put s'arrêter à temps, et heurta la voiture, qui se trouvait à ce moment presque en travers de la voie. Deux rayons seulement ont été endommagés. Le car D a pu s'arrêter à 2 ou 3 mètres de la voiture.

Ajoutons que c'est grâce au sang-froid des conducteurs de tramway qu'un malheur a pu être évité, car deux dames se trouvaient dans la voiture. Elles descendirent précipitamment, sans aucun mal ; l'une d'elles ayant perdu son porte-monnaie, une spectatrice le ramassa et courut lui reporter ; elle en reçut à peine un merci.

TIRAGE FINANCIER

Le mercredi 15 juin 1898, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, à l'Hôtel-de-Ville, au 10e tirage pour le remboursement des obligations de cet emprunt.

Il sera extrait de la roue 373 numéros d'obligations, qui seront remboursées par 500 francs, moins l'impôt, avec le coupon échu.

Le paiement des obligations remboursables se fera, contre remise du titre et à partir du 15 juillet 1898, aux caisses du Crédit du Nord et du Crédit Lyonnais, à Lille et à Paris.

Les obligations sorties ne produiront plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

MENUS FAITS

Expulsion d'un anarchiste. — Oscar Vindevogel, 26 ans, rattacheur, a été arrêté rue des Stations, à la sortie de l'usine Delebart-Mallet, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Cet individu est signalé à la police comme anarchiste militant.

Sans pain. — Auguste T..., 39 ans, sans profession, ni domicile, a été arrêté hier à Lille. en flagrant délit de mendicité.

LE NORD

CROIX

Lettres au préfet. — Le maire de Croix a envoyé au préfet du Nord les lettres suivantes :

Croix, le 19 mai 1898.

A Monsieur le Préfet du Nord, Lille.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que ce matin je me suis rendu, accompagné de M. Lecrinier, 2e adjoint, membre de la commission de l'hospice, dans cet établissement aux fins de prendre communication sur place des documents de comptabilité et d'ordre en possession de l'économe concierge, conformément aux termes de votre lettre du 20 avril dernier.

L'économe n'a pu satisfaire à notre légitime désir, n'étant en possession d'aucun des livres prescrits par les instructions générales sur la comptabilité des établissements de bienfaisance. Il n'a pu nous être présenté que quatre petits carnets de poche, d'une vingtaine de pages environ sur lesquels les sœurs inscrivent les dépenses journalières ; et nous n'avons pu que constater l'irrégularité de la position, des sœurs qu'il laissait empiéter sur ses attributions, ce qui est interdit par les règlements, les religieuses ne devant, en aucune façon, s'immiscer dans les questions d'administration de l'hospice.

Nous avons visité l'hospice et avons reconnu que la plus scrupuleuse propreté régnait dans toutes les salles, c'est la seule satisfaction qui a pu nous être donnée, mais elle ne nous étonne pas : si l'on établit une comparaison entre la population hospitalisée (huit vieillards) et le personnel chargé de pourvoir à ses besoins (deux religieuses et une servante).

Sous le rapport de la nourriture, il nous a été déclaré que le repas du soir ne se composait six jours sur sept, que du liquide sans matières nutritives que l'on appelle ici du *lait battu* ; sur nos observations, les religieuses (et non l'économe qui aurait dû y répondre), nous ont promis de veiller à donner à ces vieillards débilités une nourriture plus substantielle. Je dois vous dire, M. le Préfet, que trois hospitalisés sont décédés depuis l'ouverture de l'hospice.

Nous avons pu constater aussi une profusion d'emblèmes religieux ainsi que l'existence d'une chapelle dans l'intérieur de l'hospice. Cela indique une pression sur les consciences, pression d'autant plus probable qu'elle nous a été affirmée par d'autres que les hospitalisés, qui se trouvent dans l'obligation d'assister aux offices du culte catholique. Je n'insiste pas sur ce point, mais il m'est permis de me demander à l'aide de quels fonds il a été procédé à l'achat d'objets de religion, la subvention communale devant être exclusivement affectée au bien-être des hospitalisés.

Une hospitalisée, nommée veuve Gabrian, est sortie de l'hospice ce matin même ; les motifs de sa sortie me sont connus.

J'ai tenu, M. le Préfet, à vous faire connaître les résultats de notre visite pour vous permettre de constater le cas qui est fait de vos instructions officielles.

J'ajoute que les membres de la minorité entendent déchirer toute espèce de responsabilité du fait de la non-existence de livres de comptabilité à l'hospice de Croix.

C'est pourquoi j'en réfère à la cour des comptes (bien que l'hospice soit justifiable du conseil de préfecture) ainsi qu'au Conseil d'Etat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Maire de Croix,

Signé : Fd DESBARBIEUX.

Croix, le 20 mai 1898.

A Monsieur le Préfet du Nord.

Monsieur le Préfet,

Permettez-moi de porter à votre appréciation le fait suivant :

Ce matin, à 8 heures moins le quart, je me suis rendu à l'hospice avec mon secrétaire de mairie pour prendre copie conforme des petits livrets de dépenses tenus par les religieuses à défaut des registres de comptabilité qui n'ont pu m'être représentés par l'économe hier 19 mai.

M. Pluquet, vice-président est intervenu pour s'opposer à l'entrée de mon secrétaire de Mairie dans l'établissement. Je lui fis remarquer que, comme président, j'avais tout comme lui vice-président, le droit de me faire accompagner et que s'il persistait dans son refus de me permettre de faire prendre copie des carnets en question, je me voyais dans l'obligation d'en faire part à M. le Préfet. M. Pluquet me répondit textuellement : « Je m'en f... du Préfet. »

Voyant tel parti-pris, je priais mon secrétaire de se retirer et moi même, après un tour au réfectoire (où j'ai pu constater que le beurre est rare sur les tartines données aux vieillards), je sortis également de l'établissement.

Il résulte de tout ceci que l'on paraît craindre la lumière et c'est pourquoi j'ai l'honneur de renouveler ma déclaration d'hier déclinant toute responsabilité pour la minorité de la commission de l'hospice.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Maire de Croix,

Signé : F. DESBARBIEUX.

LOOS. — Appel aux militants. — Le Comité central de Loos fait appel à des hommes de bonne volonté pour distribuer des bulletins à la porte des mairies, dimanche 22 mai dans les 16 communes du canton d'Haubourdin. Nous comptons sur le dévouement des camarades de Lille pour nous prêter la main ; ils voudront bien se rendre chez Rochart, à Loos, rue Carnot, 25 à 7 heures précises du matin. Nous les remercions à l'avance

— D'autre part, le comité central de Loos fait appel à des vélocipédistes du canton d'Haubourdin du Parti ouvrier, pour se rendre chez le citoyen Rochart à Loos, le dimanche 22 mai, à 10 heures du matin, afin de s'entendre de manière à avoir le résultat des 16 communes du canton d'Haubourdin.

Les camarades de Lille sont priés de bien vouloir venir prendre le résultat à Loos en venant apporter les résultats connus des bureaux de Lille. Une liste sera installée chez Rochart, avec le résultat des 16 communes du canton d'Haubourdin et des six bureaux de Lille. Nous comptons sur le dévouement de nos amis.

Théâtres Fêtes & Concerts

Concert à l'Esplanade. — Aujourd'hui concert à l'Esplanade, de 4 à 5 heures du soir, par la musique du 43e de ligne, chef : L. Mayeur.

Voici le programme :

Trompetten marsch, Ferrari. — Poète et paysan, ouverture, Suppé. — Méditation de Thaïs, pour violon, Massenet. — Sapho, fantaisie, Gounod. — Dans le Bois, valse, Donizetti.

AU BON MARCHÉ

Par suite d'achats considérables, la *pharmacie Leflon* délivre la presque totalité des médicaments avec une différence de plus de 100 0\|0 (cent pour cent) meilleur marché que n'importe quelle pharmacie.

NOTA. — Nous engageons vivement tous nos lecteurs à se rendre compte par eux-mêmes que nulle part on ne vend à des prix aussi exceptionnels qu'à la pharmacie.

L. LEFLON, 163, Grande-Rue Roubaix

TRAVAILLEURS !

Par esprit d'Union et de Solidarité, demandez tous le *Rhum-Cuirassé* dans les bouteilles de la Verrerie Ouvrière ; vous donnerez ainsi du travail et du pain à ceux qui ont combattu et souffert pour la défense de vos droits et de la liberté.

S'adresser distillerie du Limousin, 7, boulevard de la Corderie, Limoges.

Pour combattre l'anémie avec succès et rapidement, prendre régulièrement tous les jours, avant les repas, un verre de l'excellent **Vin** de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du **vieux Vin** de **Banyuls** et le meilleur **Quinquina** et chaleureusement recommandé par le corps médical tout entier.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

BAINS DE Sᵀ-AMAND (NORD)

-Traitement des *Rhumatismes, Goutte, Phlébite, Ataxie,* et *Paralysie partielle* par Bains de Boues, Hydrothérapie et Massage. Casino, Belle Forêt, Parc, Pêche et nombreuses distractions. TÉLÉPHONES. Demander notice à la Nouvelle Direction.

GRANDES RÉDUCTIONS DE PRIX

Ouverture le Mai. — Conditions spéciales Mai et Juin.

BOURSE DE LILLE

du 21 Mai

VALEURS	Cours du jour	On offre	On demande
Aniche	....	15300	15200
Anzin	5520	5525	5515
Bruay	....	35000	....
Bully	2910	2915	2910
Carvin	....	1235	1225
Courrières	1945	1950	1940
Douchy	....	985	980
Dourges	13980	14000	13900
Escarpelle	748	750	745
Lens 100e	387	392	385
Liévin	....	1770	1760
Meurchin	....	8900	8800
Ostricourt	722	740	725
Vicoigne	....	22450	22300

Le Gérant, Paul MOREL.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*
22, Rue de Fives, 22.